



Débat d'Orientation Budgétaire

exercice 2021

(syndicat mixte fermé)

CADRE JURIDIQUE

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations listées par la loi (les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette...).

Ce rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité de le présenter à son organe délibérant.

En raison de la strate du SMBMA, syndicat mixte fermé, ce rapport comporte également une présentation de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le rapport est transmis au Préfet et doit être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. La législation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » a été créée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi « MAPTAM ». Cette compétence obligatoire et exclusive des communes est confiée aux EPCI à fiscalité propre.

La loi NOTRe est venue modifier le calendrier de mise en œuvre de cette compétence, en reportant le transfert obligatoire de la GÉMAPi aux EPCI FP au 1^{er} janvier 2018, avec une période transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Les EPCI-FP ont la capacité de transférer tout ou partie la compétence GEMAPI à des syndicats mixtes pour exercer cette compétence à une échelle hydrographique cohérente, les limites territoriales des EPCI n'étant pas ou peu adaptées à cette compétence.

La loi NOTRe a aussi bouleversé les dispositifs d'aides financières en faveur des milieux aquatiques et de la prévention des inondations mis en œuvre depuis des décennies, par les Départements et les Régions.

Le projet de Loi de Finances 2018 a aussi contribué à dégrader les capacités financières des 6 Agences de l'Eau françaises, en ponctionnant une partie des recettes des redevances. Cet impact budgétaire conduit actuellement l'AESN Agence de l'Eau Seine Normandie, qui est dans la construction de son XI^e programme à revoir ses priorités de financement. L'évolution est à la baisse des aides de l'Agence.

2. Le contexte local du SMBMA au 01/01/2021

Le territoire du SMBMA regroupe 10 EPCI à fiscalité propre :

- *Communauté de Communes du Grand Langres*
- *Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Froncles et Vignory*
- *Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne*
- *Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise*
- *Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der*
- *Communauté de Communes Meuse Rognon*
- *Communauté de Communes des Trois Forêts*
- *Communauté de Communes des Portes de Meuse*
- *Communauté de Communes des Savoirs-Faire*
- *Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugonnais*

13 communes pour la carte 3 :

Arnancourt, Chatonrupt-Sommermont, Humes-Jorquenay, Langres, Poissons, Saint Martin les Langres, Viéville, Villiers sur Suize et Wassy.

Les communes de Arnancourt, Noncourt sur le Rongeant, Perrancey les Vieux Moulins, Rolampont, Rupt et Soncourt sur Marne ont sollicité leur retrait de la carte 3. **A défaut de délibération concordante des EPCI membres du syndicat dans le délai des 2 mois, ces retraits n'ont pu être actés.**

Le territoire présente donc les caractéristiques suivantes :

- 130.000 habitants concernés
- Bassin versant géré de 2623 km²
- 1850 km de cours d'eau gérés.
- 3 départements
- 250 communes

Le SMBMA intervient sur 2 Unités Hydrographiques

- UH Marne amont
- UH Marne Blaise

Le territoire présente donc les caractéristiques suivantes :

- 130.000 habitants concernés
- Bassin versant géré de 2623 km²
- 1850 km de cours d'eau gérés.
- 3 départements
- 250 communes

Le SMBMA intervient sur 2 Unités Hydrographiques

- UH Marne amont
- UH Marne Blaise

3. La contractualisation du PAPI d'intention

Le PAPI est une procédure mise en œuvre sur les Territoires à Risque Inondation comme Saint-Dizier. Par cohérence hydrographique le SMBMA a sollicité l'extension du périmètre du PAPI jusqu'à la confluence avec le Rognon : 3 EPCI-FP concernés (L'Agglomération de Saint-Dizier, La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et la Communauté de Communes des Portes de Meuse)

Dans ce cadre d'étude, le PAPI doit déterminer les actions à mettre en œuvre pour protéger les biens et les personnes mais également pour avoir une bonne connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant complet. Le SMBMA a été sollicité pour porter les études de connaissance sur le territoire du PAPI. Les inondations de janvier 2018 ont mis en évidence des incohérences importantes dans les débits de crue et les hauteurs d'eau.

Le SMBMA a besoin de ces éléments de connaissance pour définir ces futures actions sur l'ensemble de son bassin versant dans le cadre de ces compétences GEMA et notamment la préservation des zones humides et la restauration des zones d'expansion de crues.

Le PAPI a été labellisé par le Préfet de Bassin, M. CADOT, la convention cadre des différents partenaires a été signée le 28 octobre 2019.

Le bureau d'études HTDRATEC SETEC a été retenu par marché public pour mener à bien les études portées par le SMBMA détaillées dans les fiches actions suivantes :

- *Action 1.1 : Synthèse des études hydrologiques et hydrauliques, amélioration des connaissances (140.000 €).*
- *Action 1.2 : Etude des phénomènes de remontées de nappes en préfiguration d'un programme de reconnaissances hydrogéologiques (80.000 €).*
- *Action 6.1 : Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crue (20.000 €).*

Le marché passé avec de prestataire représente un coût de 227.244 € TTC. L'étude est en cours de phase 1 dite de diagnostic.

4. Le périmètre syndical

Ce dernier n'a pas évolué, Il demeure les zones blanches constituées par le territoire non géré de manière concertée de la CA de Chaumont. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, lors du COPIL de l'animation du SMBMA du 04 février 2021, a rappelé que ce point était une priorité pour 2021.

Les efforts en vue de l'intégration de l'ensemble des collectivités sur le périmètre d'action du bassin versant doivent donc être poursuivis.

5. Le Contrat Territorial Eau Climat

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « Eau et Climat ».

Le contrat MARNE AMONT définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Gestion et préservation des Milieux Aquatiques
- ✓ Gestion et préservation des zones humides
- ✓ Actions d'adaptation au changement climatique
- ✓ Restauration des Zones d'Expansion des Crues
- ✓ Restauration hydromorphologique des cours d'eau
- ✓ Connaissance du fonctionnement des écosystèmes
- ✓ Restauration de la continuité écologique
- ✓ Animation pour la mise en œuvre des actions du CTEC
- ✓ Animation pour la sensibilisation « Eau et Climat » du public sur le territoire du bassin versant de la Marne de sa Source jusqu'à la confluence de la Blaise (51) et l'ensemble des affluents.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Le projet de CTEC présente un montant prévisionnel global du programme d'actions de : 7.730.000 € T.T.C se décomposant comme suit :

ENJEU	MONTANT (TTC, €)
Enjeu 1	1.900.000 €
Enjeu 2	3.040.000 €
Enjeu 3	1.360.000
Enjeu 4	80.000 €
Enjeu 5	390.000 €
Enjeu 6	Réalisé en régie
Animation(s)	945.000
Enjeu 7	15.000 € et travail en régie
TOTAL	7.730.000 €

La plupart des enjeux pourraient être ainsi financés à hauteur de 80%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, lors de sa commission des aides du 20 mars 2019 a validé le Contrat Territorial Eau et Climat « Marne Amont » du SMBMA.

La validation du CTEC revêt une grande importance pour le syndicat puisqu'il lui apporte un soutien technique et financier important.

Ainsi, les enjeux notamment de restauration de la continuité écologique (par effacement d'ouvrages) sont financés à hauteur de 90%.

Les aides à l'animation (financement des 3 postes techniques) sont à hauteur de 80% (au lieu de 50%) en intervenant sur le volet continuité écologique inscrit dans le CTEC et le contrat d'animation.

Le contrat prévoit l'obligation d'atteindre au moins 40% des opérations engagées à mi-contrat. Au 31-12-2020, le SMBMA a déjà engagé 53% des actions inscrites dans le CTEC (voir ci-dessous)

Date d'effet contractuel initiale	Année d'effet contractuel initiale	Délai d'exécution des travaux	Unité délai d'exécution des travaux	Date de signature du DG	Intitulé opération
18/04/2019	2019	36	mois	18/04/2019	Animation du CTEC Marne amont
18/04/2019	2019	48	mois	18/04/2019	Etude pour la restauration des milieux aquatiques,
21/10/2019	2019	24	mois	21/10/2019	Maîtrise d'oeuvre des travaux d'effacement
04/11/2019	2019	24	mois	04/11/2019	Mise en défens des berges 2019
04/11/2019	2019	24	mois	04/11/2019	Etude globale du bassin versant de la Traire
04/11/2019	2019	48	mois	04/11/2019	Entretien 2019-2021
19/12/2019	2019	24	mois	19/12/2019	Etude hydraulique hydrologique remontées de nappes
25/06/2020	2020	24	mois		Reméandrement du Val d'Ardre
25/06/2020	2020	24	mois		Restauration simple : programme 2020
25/06/2020	2020	48	mois		Etude de faisabilité
02/12/2020	2020				Travaux d'effacement des ouvrages
02/12/2020	2020				Travaux d'effacement d'ouvrages et création ZH
02/12/2020	2020				Travaux d'effacement d'ouvrage

BILAN global CTEC Marne amont au 31/12/2020

Année	Mt projet	Mt retenu
2019	1 969 000 €	1 654 350 €
2020	2 094 000 €	454 000 €
TOTAL	4 063 000 €	2 108 350 €

Avancement global CTEC Marne Amont au 31/12/2020

Montant projet du CTEC	7 730 000 €
avancement 2019	25,71%
avancement au 31/12/2020	53,06%

ELEMENTS D'ANALYSES

6. Les réalisations 2020

La plupart des travaux et études inscrits au BP 2020 ont été engagés.

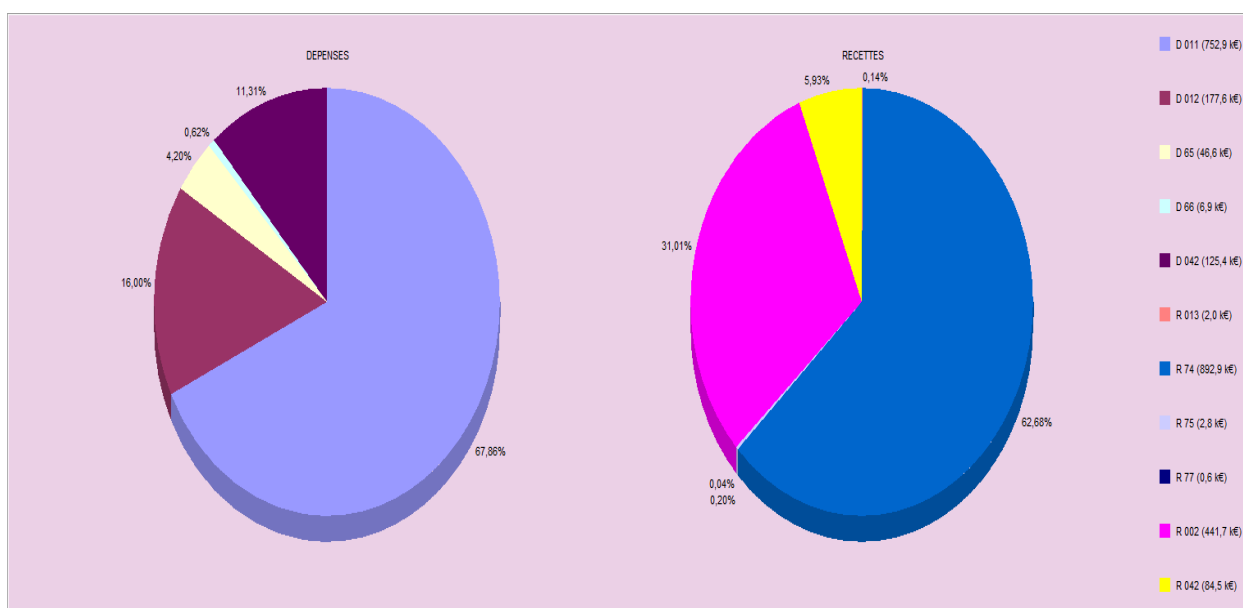
L'écart prévisionnel/réalisé est dû à des crédits budgétaires peu consommés en raison de retard dans les projets pour des raisons techniques ou réglementaires ou simplement parce que les travaux ont débuté en fin d'année 2018 avec un report des dépenses sur 2019 avec, par voie de conséquence, un report des recettes attendues (subventions).

Les travaux et études non réalisés sur l'exercice seront repris au BP 2021 et poursuivis.

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes - S.M.B.M.A - 2020

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	752 905,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 555,42
65	Autres charges de gestion courante	46 628,05
66	Charges financières	6 919,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 434,05
	TOTAL DEPENSES	1 109 442,19

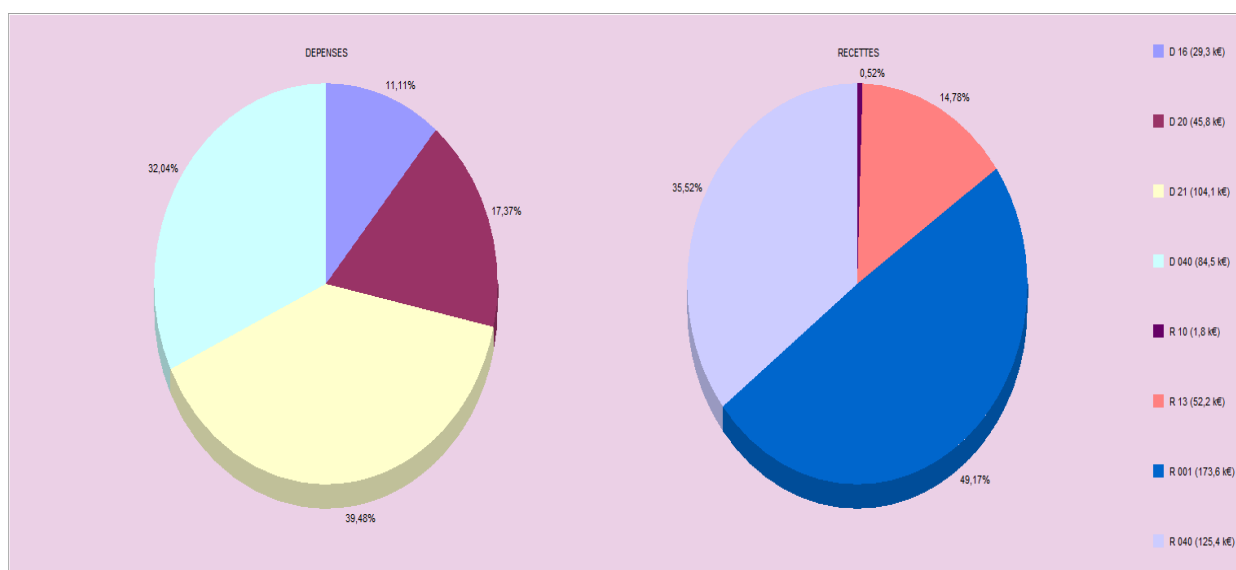
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 980,66
74	Dotations, subventions et participations	892 910,97
75	Autres produits de gestion courante	2 846,45
77	Produits exceptionnels	631,39
002	Excédent de fonctionnement reporté	441 688,20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 502,45
	TOTAL RECETTES	1 424 560,12



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes - S.M.B.M.A – 2020

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	29 286,33
20	Immobilisations incorporelles	45 808,44
21	Immobilisations corporelles	104 107,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 502,45
	TOTAL DEPENSES	263 705,10

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 833,00
13	Subventions d'investissement reçues	52 200,00
001	Excédent d'investissement reporté	173 640,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 434,05
	TOTAL RECETTES	353 107,07

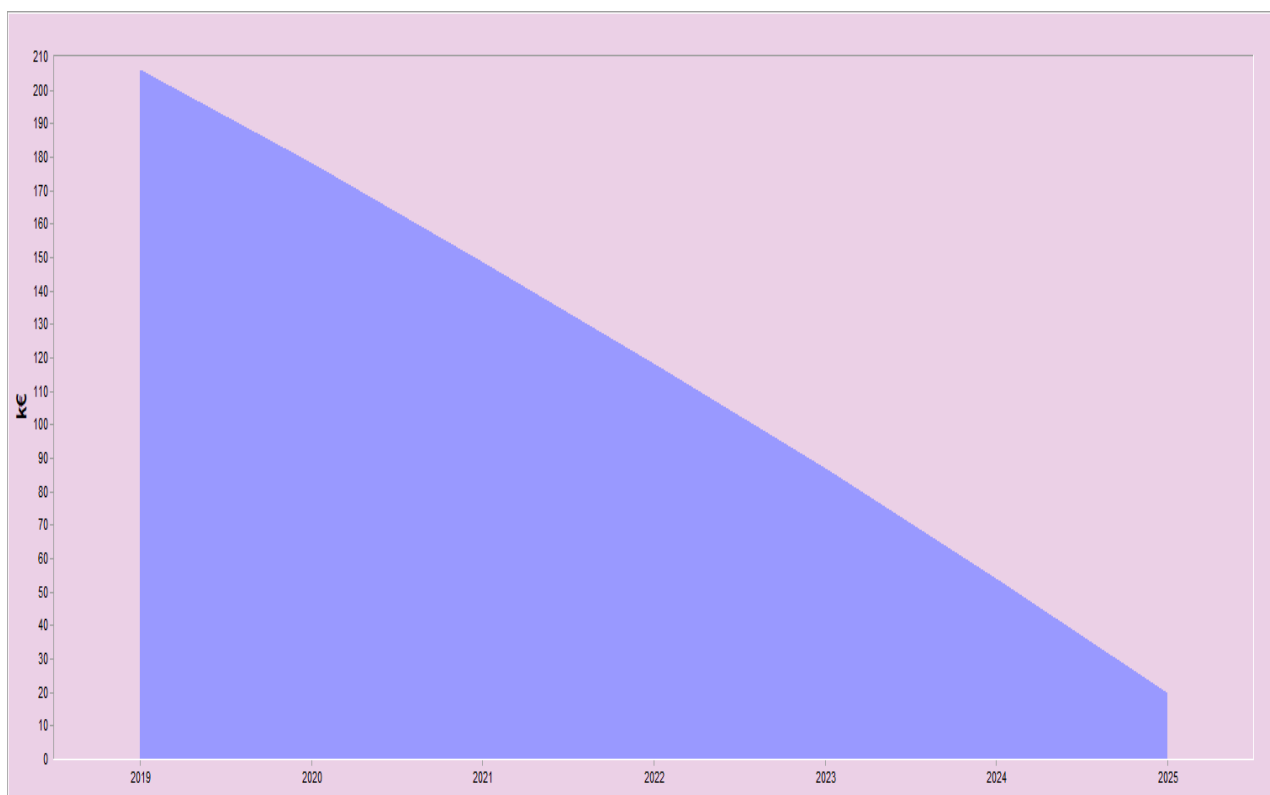




ETAT DE LA DETTE

Evolution de l'encours de la dette par année - S.M.B.M.A –

<i>Evolution de l'encours de la dette</i>	
<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>
2020	178 206,94
2021	148 920,61
2022	118 487,57
2023	86 862,54
2024	53 998,44
2025	19 846,26



ETAT DE LA DETTE

Récapitulatif des emprunts en cours

N° Emprunt	Objet	prêteur	Capital initial	nombre annuités	Périodicité	première échéance	dernière échéance	taux	capital restant dû au 31/12/2021	ANNUITE 2021		
										capital	intérêt	total
6833078	TRAVAUX SUR L'ORNEL / SIAH MARNE PERTHOIS	CAISSE D'EPARGNE	295 000,00	20	Annuelle	25/05/2006	25/05/2025	fixe	92 570,15	17 228,12	3 332,53	20 560,65
8534786	VAL DES CHOUX / SIAH MARNE BARROIS VALLEE	CAISSE D'EPARGNE	170 000,00	15	Annuelle	01/05/2010	01/05/2024	fixe	56 350,46	13 204,92	2 439,97	15 644,89
TOTAL									148 920,61	30 433,04	5 772,50	36 205,54

TABLEAU DES ANNUITES DES EMPRUNTS ENTRE 2020 et 2026

Emprunts Numéro / Objet	Banque	ANNUITES							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
6833078 Travaux sur l'Ornel SIAH MARNE PERTHOIS	CE	20 560,65	20 560,65	20 560,65	20 560,65	20 560,65	20 560,65	0,00	
8534786 Val des Choux SIAH MARNE BARROIS VALLEE	CE	15 644,89	15 644,89	15 644,89	15 644,89	15 644,94	0,00	0,00	
		36 205,54	36 205,54	36 205,54	36 205,54	36 205,59	20 560,65	0,00	



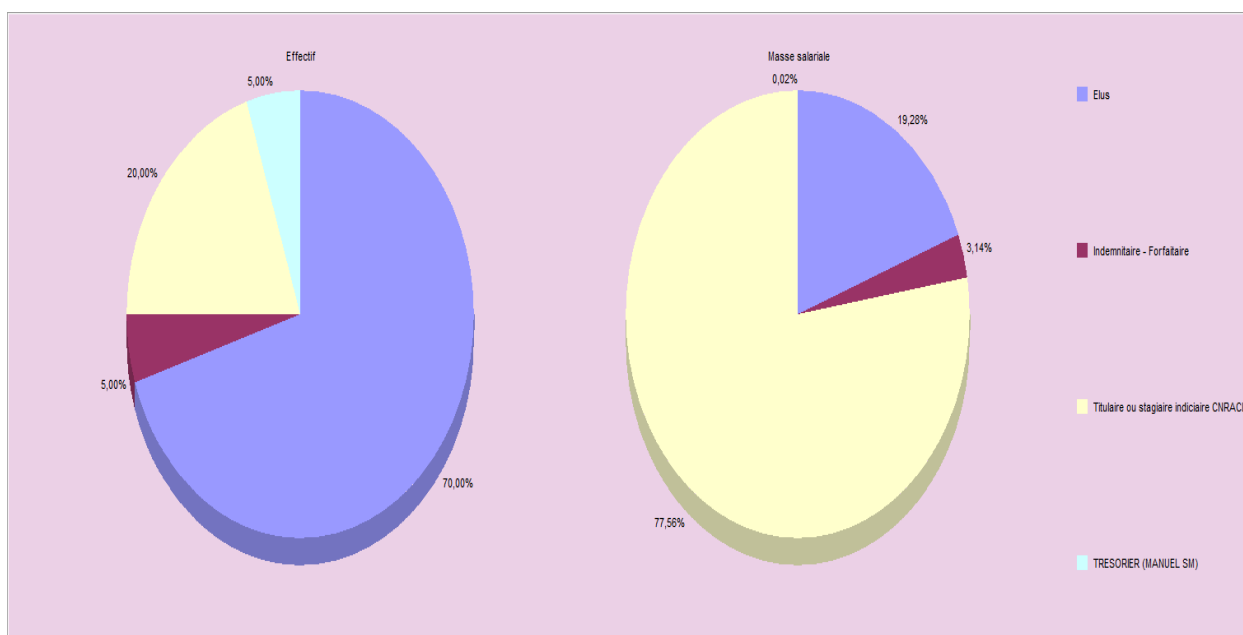
ETAT DU PERSONNEL

<i>Masse salariale</i>		
<i>Catégories</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Elus	43 437,52	19,28%
Indemnitaires - Forfaitaire	7 066,32	3,14%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	174 742,94	77,56%
trésorier	45,73	0,02%
TOTAL	225 292,51	100,00%

Dans le cadre de la convention signée avec l'AESN, les salaires des 3 techniciens sont aidés à hauteur de 80%.

Effectifs au cours de l'année 2020

<i>Effectif</i>		
<i>Catégories</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
Elus	14	70,00%
Indemnitaires - Forfaitaire	1	5,00%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	4	20,00%
trésorier	1	5,00%
TOTAL	20	100,00%



action sociale en faveur du personnel syndical :

CNAS adhésion au 01/01/2020 – coût annuel = 1 060,00 €

Tickets restaurant : reste à charge pour la collectivité de 2.845,50 € au titre de l'année 2020.



PRIORITES DU BUDGET

1) Contribution des membres - voir annexe 1

La contribution 2021 des membres et sa répartition a été simulée pour le DOB 2021 selon les statuts. Il n'est pas prévu d'augmentation de cotisation pour la carte 1 GEMA (hormis la prise en compte des nouveaux adhérents).

Pour la carte 2, seuls les adhérents ayant une activité dans cette compétence prendront en charge les charges correspondantes à leur territoire.

2) TRAVAUX - voir annexe 2

Poursuite des opérations non terminées en 2021 et inscription de nouveaux programmes pour un montant total de 1.887.859,55 € en fonctionnement et 343.826,80 € en investissement.



Contribution 2021
des membres du
SMBMA : 311.000 €

EPCI-FP	Nb d'habitants du BV Marne	Nombre de communes	Surface Bv Marne en km ²	Nombre de Voix	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégués	Nombre d'habitants réels	Part Habitants	Part BV	Cotisation Part habitant : 80%	Cotisation part Bassin versant : 20%	Cotisation 2021	Coût par habitant pour 2021	Rappel 2020
CC Grand Langres	17 898	45	487,85	72	3	24	20 410	13,96%	18,80%	34 742	11 694	46 436	2,59	46 436
CA Chaumont	36 683	25	423,87	53	5	11	45 679	28,62%	16,33%	71 207	10 160	81 367	2,22	81 367
CC Bassin de Joinville	11 542	48	460,83	75	3	25	12 362	9,00%	17,76%	22 404	11 046	33 450	2,90	33 450
CA Saint-Dizier	47 977	48	495,55	89	5	18	52 295	37,43%	19,10%	93 130	11 878	105 008	2,19	105 008
CC 3 Forêts	1 088	10	98,70	15	1	15	4 312	0,85%	3,80%	2 111	2 366	4 477	4,12	4 477
CC Savoirs Faire	267	7	8,69	12	1	12	4 593	0,21%	0,34%	518	208	726	2,72	726
CC AV Montsaigeonnais	199	9	21,96	14	1	14	1 211	0,16%	0,85%	387	526	913	4,58	913
CC Meuse Rognon	6 513	37	501,72	54	3	18	7 493	5,08%	19,33%	12 642	12 026	24 668	3,79	24 668
CC Portes de Meuse	5 288	4	52,02	3	1	3	2 752	4,13%	2,00%	10 265	1 247	11 512	2,18	11 512
CC Perthois Bocage et Der	718	4	43,71	6	1	6	874	0,56%	1,68%	1 393	1 048	2 441	3,40	2 441
TOTAL	128 171	237	2595	392	24		151 981	100%	100%	248 800	62 200	311 000	2,43	311 000

ANNEXE 2

Travaux 2020 - 2021			BP 2021					
		taux Subv						
			Imputation	Dépenses			Imputation	recettes
F	OUVRAGE RONGEANT	100%	M.O.E	617	16 585,63			102 950,00
O			TRAVAUX	615232	390 000,00			312 000,00
N	ÉTUDE BLAISE	80%	617	-				-
C	MISE EN DEFEND DES BERGES	80%	625232	94 176,72				75 341,38
T	ÉTUDE BONNELLE ET DU RU DU CORLÉE	80%	617	3 130,80				39 953,00
I	ÉTUDE BASSIN VERSANT TRAIRE	80%	617	19 560,00				42 529,00
O	ENTRETIEN REGULIER Marne Ornel Rognon	80%	615232	200 000,00				160 000,00
	DiG HAUTE-MARNE	80%	617	5 000,00				4 000,00
	DiG BLAISE	80%	617	5 040,00				4 032,00
N	ENTRETIEN PONCTUEL	80%	615232	50 000,00				40 000,00
N	OUVRAGE CHANCENAY SUR L'ORNEL	90%	M.O.E	617	31 476,00			23 931,00
E			TRAVAUX	615232	190 000,00			171 000,00
M	Étude PAPI	80%	Étude	617	157 830,00			51 692,90
E								
N	Projets 2021							
T	OUVRAGE BROUSSEVAL WASSY	90%	M.O.E	617	35 060,40			69 300,00
			SDIS	615232	-			-
			TRAVAUX	615232	650 000,00			585 000,00
	HUMES BONNELLE	90%	M.O.E	617	20 000,00			16 000,00
			DLE	617	10 000,00			
			Etude G.	617	10 000,00			
			Travaux	615232				-
	<i>sous-total dépenses de fonctionnement</i>			615232	1 574 176,72	<i>sous-total recettes de fonctionnement</i>		747
				617	313 682,83			
	TOTAL				1 887 859,55	TOTAL		1 697 729,28
I	Étude source Suize	80%	Diagn	2031	190 475,80			103 400,00
N			Propo	2031	70 000,00			56 000,00
V			PIEZO + THERMI	2031	3 000,00			2 400,00
E	Renaturation du Val d'ardre	80%	Travaux	2128	80 351,00			63 800,00
S	<i>sous-total dépense d'investissement</i>			2031	263 475,80	<i>sous-total recettes d'investissement</i>		1328
T				2128	80 351,00 €			
	TOTAL				343 826,80	TOTAL		225 600,00